

BAREME HONORAIRES D'AGENCE

1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

6% TTC (TVA 20% incluse) du prix de vente à la charge du vendeur.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20% incluse) honoraires à la charge du vendeur.

2 - LOCATIONS

HABITATION :

Honoraires locataire : 10€ TTC (TVA 20% incluse) par mètre carré du bien loué pour la mise en relation et la négociation du bail + 3€ TTC (TVA 20%) par mètre carré du bien loué pour la réalisation de l'état des lieux.

Honoraires Propriétaire/Bailleur : 10€ TTC (TVA 20% incluse) par mètre carré du bien loué pour la mise en relation et la négociation du bail + 3€ TTC (TVA 20%) par mètre carré du bien loué pour la réalisation de l'état des lieux.

BUREAUX/COMMERCES :

Honoraires propriétaires bailleur : 12% TTC (TVA 20% incluse) du montant annuel du loyer + 3€ TTC (TVA 20%) par mètre carré du bien loué pour la réalisation de l'état des lieux.